Non à la suppression de l’Aide Médicale d’État !

19 décembre 2023

La France pays des droits de l’homme revient aujourd’hui sur un droit essentiel, celui du droit à la santé.

Pour rappel, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des nations unies, au travers de son observation générale n°14, définit les obligations que doivent respecter les Etats afin d’appliquer le droit à la santé à l’échelle nationale. La première d’entre elle est l’obligation de respecter le droit qui oblige les Etats à s’abstenir de refuser ou d’amoindrir l’égalité d’accès de toutes les personnes, dont les détenus, les membres de minorités, les demandeurs d’asile et les immigrants en situation irrégulière, aux soins de santé préventifs, thérapeutiques et palliatifs.
À l’heure où la COVID revient aux portes de Noël, l’humanité, la fraternité, la solidarité n’est pas un temps connu de tous et toutes.

Alors qu’une pandémie sans précédent nous a frappé courant 2019-2020, elle a d’ores et déjà été oublié dans l’intérêt d’une prévention globale et non réservé à une population. Comme si une pandémie pouvait s’arrêter aux frontières !

INDECOSA-CGT rappelle sa position sans ambiguïté qui est de maintenir et développer l’aide médicale d’Etat afin de permettre à tous et toutes un accès aux soins dans le respect de la dignité humaine, au-delà de toutes appartenances ethniques ou origines.

INDECOSA-CGT prône le droit à la santé pour tous et toutes tout au long de la vie, la santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous et toutes.

La santé est une dimension fondamentale de la qualité de vie. Pour y accéder, l’ensemble des droits fondamentaux doivent être garantis.

Montreuil, le 19 décembre 2023.

Fabrice GUILLOT, Secrétaire national